

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2023-1-5-1

Séance du lundi 6 février 2023

BUDGET PRIMITIF 2023 - AGIR POUR LES JEUNES, UNE PRIORITÉ DES POLITIQUES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE, DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DU SPORT ET DU BILINGUISME

Présidence de : M. BIHL Pierre

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BIERRY Frédéric donne procuration à HOULNE Monique
BOHN Patricia donne procuration à VALLAT Marie-France
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HAGENBACH Vincent donne procuration à ZAEGEL Sébastien
HEINTZ Paul donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
KLINCKERT Brigitte donne procuration à MULLER Lucien
MUNCK Marc donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara

SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
STRAUMANN Eric donne procuration à PAGLIARULO Karine
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin

EXCUSEES :

KOCHERT Stéphanie, ZELLER Fabienne

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'avis de la Commission de la Jeunesse, au sport, à la réussite éducative et au bilinguisme du 26 janvier 2023,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

L'amendement « Garantir le droit à l'hébergement d'urgence » déposé le 1^{er} février 2023 par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire »

L'amendement « Pour un droit effectif à la restauration scolaire en Alsace » déposé le 1^{er} février 2023 par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire »

L'amendement « Restauration scolaire pour la construction de nouveaux collèges » déposé le 1^{er} février 2023 par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire »

APRES EN AVOIR DELIBERE

Rejette à la majorité l'amendement « Garantir le droit à l'hébergement d'urgence » déposé le 1^{er} février 2023 au rapport par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire ». 6 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE, Françoise BEY et Serge OEHLER.

Rejette à la majorité l'amendement « Pour un droit effectif à la restauration scolaire en Alsace » déposé le 1^{er} février 2023 au rapport par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire ». 4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE.

Rejette à la majorité l'amendement « Restauration scolaire pour la construction de nouveaux collèges » déposé le 1^{er} février 2023 au rapport par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire ». 4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE.

Inscrit, au titre du Budget primitif 2023, pour la Politique au service du public alsacien et à la transformation de l'action publique en lien avec la jeunesse, le sport, la réussite éducative et le bilinguisme :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 368 687 598 € et une variation d'autorisation d'engagement de 9 640 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 5 620 991,05 € et une variation d'autorisation de programme de 3 007 144,63 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement 17 577 252 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 69 000 € et une variation d'autorisation de programme de 60 400 €.

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2023, pour la politique de l'Aide sociale à l'Enfance,
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 278 959 518 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 250 000 €
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 12 646 852 €.

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2023, pour la politique de la Protection Maternelle Infantile,
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 792 700 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 40 000 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 625 000 €.

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2023, pour la politique de l'Education et de la Jeunesse,
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 75 954 880 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 4 548 423 € et un total d'autorisation de programme de 4 503 017,26 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 305 400 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 13 000 € et un total d'autorisation de programme de 13 000 €.

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2023, pour la politique du Bilinguisme,
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 550 500 € et un total d'autorisation d'engagement de 8 890 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 33 281,05 € et un total d'autorisation de programme de 10 000 €.
 - en recettes :
 - en investissement : un crédit de paiement de 56 000 € et un total d'autorisation de programme de 47 400 €.

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2023, pour la politique du Sport et de la Vie associative,
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 430 000 € et un total d'autorisation d'engagement de 750 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 749 287 € et un total d'autorisation de programme de - 1 505 872,63 €.

- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1, 2, 3, 4 et 5 de la présente délibération.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions : FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine